

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Orange pour le déplacement des ouvrages de communication électronique existants dans le périmètre du chantier de construction du bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 124-17

objet **RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Orange pour le déplacement des ouvrages de communication électronique existants dans le périmètre du chantier de construction du bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que les travaux de construction du bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry nécessitent qu'Orange déplace les réseaux de communication électronique situés avenue Alsace Lorraine et place Pierre de Coubertin pour permettre la construction d'un exutoire d'eaux pluviales.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges indemniserà Orange du déplacement de son réseau par la prise en charge des études, du matériel et des prestations de câblage et de dépose des réseaux abandonnés, pour un montant total de 87 593,78 €.

Une convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Orange est proposée, afin de préciser le rôle de chaque intervenant et définir les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux et de prestations de services,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Orange pour le déplacement des ouvrages de communication électronique existants dans le périmètre du chantier de construction du bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 124-17

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole -
Cœur des Bauges et Orange pour le déplacement des ouvrages de
communication électronique existants dans le périmètre du
chantier de construction du bassin de stockage / restitution des
eaux unitaires par temps de pluie sur la commune de Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine
public 2 - Autres

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : Convention Orange;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19886H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19886H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017